DOSSIER DE CANDIDATURE 2019

Date limite de dépôt vendredi 8 novembre

**Trophées du Bien-Être**

**et de la Qualité de Vie au Travail**

**Dossier à compléter et à transmettre à Lisa LEONARDO**

Organisatrice des Trophées Bien-Être & QVT – MDC

Mail : [l.leonardo@md-c.fr](mailto:l.leonardo@md-c.fr) - Tel. : 01 84 20 74 79 | 06 77 89 33 69

---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**1/ VOS COORDONNÉES**

Nom de l’entreprise : ..........................................................................................................................................

Adresse complète de l’entreprise : ................................................................................................................

Code Postal : ................................ Ville : ........................................................... Pays......................................

Domaine d’activité : .............................................................................................................................................

CA 2018 en Euros : ......................................................Effectifs : ....................................................................

Personne en charge du dossier

Nom : ....................................................Prénom : ......................................Fonction : ......................................

E-Mail : .................................................Tél. fixe : ......................................Tél. mobile ....................................

Personne en charge de la comptabilité fournisseurs

Nom : ....................................................Prénom : ......................................Fonction : ......................................

E-Mail : .................................................Tél. fixe : ......................................Tél. mobile ....................................

---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2 / VOTRE CATÉGORIE**

(Choisissez et cochez la case correspondante)

**CATÉGORIE 1 / PRATIQUE MANAGÉRIALE**

Cette catégorie récompense une démarche, une pratique qui vise la montée en compétence des salariés, la cohésion d’équipe, l’engagement du salarié…au service de la qualité de vie et de la performance de l’entreprise.

**CATÉGORIE 2 / SANTÉ**

Cette catégorie récompense une solution, un projet, une initiative de prévention santé, de bien-être qui vise à améliorer les conditions de travail.

**CATÉGORIE 3/ AMÉNAGEMENT D’ESPACES ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**

Cette catégorie récompense une transformation, un aménagement d’espace, un produit, une solution qui contribue à améliorer la vie des salariés au travail (services aux occupants...)

**UN PROJET MAIS PAS DE CATÉGORIE ?**

Contactez Lisa LEONARO : [l.leonardo@md-c.fr](mailto:l.leonardo@md-c.fr) pour présenter votre projet et voir comment il pourrait s’inscrire dans la compétition.

Les critères retenus sont :

Innovation : est-ce vraiment innovant

Efficacité : le projet améliore-t-il la QVT ?

Pérennité: le projet peut-il se pérenniser dans le temps ?

Présentation: la présentation est-elle claire et de qualité ?

**3 / TITRE DE VOTRE PROJET**

Précisez : ...............................................................................................................................................................

**4 /** **PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET 5 LIGNES MAXIMUM** (400 caractères espaces compris)

***Attention : Ce texte sera l’élément auquel aura accès les jurés, il sera également publié sur le site trophees-qvsbet.fr et dans le programme de la soirée remis à l’ensemble des participants à la soirée.***

.....................................................................................................................................................................................

.....................................................................................................................................................................................

.....................................................................................................................................................................................

.....................................................................................................................................................................................

.....................................................................................................................................................................................

-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**5 /** **RÈGLEMENT**

**Article 1**. Les Trophées du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail est une marque de la société MDC, domiciliée au 2, Villa de la Station – 92150 Suresnes.

**Article 2.** Les Trophées du Bien-Être et de la Qualité de Vie ont pour but de

Faire la promotion du bien-être au travail, levier de performance de l’entreprise,

Souligner l'importance de la qualité de vie des collaborateurs.

**Article 3**. Les Trophées du Bien-Être et de la Qualité de Vie sont décernés par un jury de personnalités indépendantes. Ce Jury est désigné par le Comité d’organisation. Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques, il attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nommés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l’objet d’aucune contestation et n’ont pas à être motivées.

**Article 4**. Les organisateurs ont déterminé trois catégories pour les Trophées du Bien-Être et de la Qualité de Vie 2019. Cette liste est susceptible d’être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l’issue du mardi 19 novembre 2019, date de la sélection des nommés par le comité d’organisation.

**Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 8 novembre**

**Article 5**. Peuvent concourir les entreprises et leur Directions Environnement de Travail, Immobilières, RH, Médecin du Travail, CHSCT, les fournisseurs, prestataires de services ou sociétés de conseil (Start-up, TPE, PME, ETI, Grands Groupes).

**Article 6**. Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers, dans un maximum de 4 dossiers.

**Article 7.** Les organisateurs des Trophées du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail procèdent à l’appel des candidatures à partir du lundi 3 juin 2019. La clôture des candidatures est fixée au vendredi 8 novembre 2019.

**Article 8.** Il sera organisé une audition des nommés, devant le jury le **mardi 19 novembre 2019, de 08h00 à 14h00**. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations, et répondront aux questions posées. Les nommés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (powerpoint, supports papier…) que d’indications chiffrées. Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l’objet d’une confidentialité totale dont le comité d’organisation se porte garant.

**Article 9.** Lors de l’audition des nommés, prévue le mardi 19 novembre 2019, le jury établira son classement en utilisant une grille d’évaluation multicritères, élaborée par le comité d’organisation. Chaque candidat disposera de 4 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

**Article 10**. Les nommés et les vainqueurs des Trophées du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du lundi 9 décembre 2019 au Théâtre de Paris, dans le programme de la soirée et en live.

​

**Article 11**. Le palmarès ne sera dévoilé qu’au cours de la soirée de cérémonie du lundi 9 décembre 2019. Un vote public sera également mis en place le soir de la Cérémonie.

**Article 12**. Tout candidat s’engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**6 / ACTE DE CANDIDATURE**

* **Oui, j’accepte les conditions du règlement ci-dessus.**
* **CA 2018 inférieur à 3 millions d’euros**

Je procède à un virement (RIB ci-dessous) ou je joins un chèque de **490 euros HT** (588 euros TTC) par candidature à l’ordre de MDC. J’accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

* **CA 2018 égal ou supérieur à 3 millions d’euros**

Je procède à un virement (RIB ci-dessous) ou je joins un chèque de **890 euros HT** (1 068 euros TTC) par candidature à l’ordre de MDC.

J’accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Cachet & Signature

Précédé de la mention “lu et approuvé“

Date :

**Dossier à compléter et à transmettre à Lisa LEONARDO**

Organisatrice des Trophées Bien-Être & QVT – MDC

Mail : [l.leonardo@md-c.fr](mailto:l.leonardo@md-c.fr) - Tel. : 01 84 20 74 79 | 06 77 89 33 69